

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le



ID: 066-200087286-20230711-202342-DE

Publié le 01/08/2023 sur le site internet du SMTBV DELIB 2023.42

SYNDICAT MIXTE DE LA TET - BASSIN VERSANT

Séance du 11 juillet 2023

Approbation du Procès-verbal du Comité Syndical du 13 avril 2023

L'an 2023, le 11 juillet 2023 à 17h30 s'est réuni le Comité Syndical à la Salle du Conseil Municipal de la Mairie de Villeneuve la Rivière (66610) 7 rue du Canigou sous la présidence de monsieur Pierre PARRAT.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été envoyés le 30 juin 2023 aux délégués titulaires du SMTBV ainsi qu'aux délégués suppléants et conseillers communautaires non titulaires (loi informatique et liberté). Toutes les pièces et annexes utiles et nécessaires à la séance, ont été transmises, avec les convocations.

Assistaient à la séance

	Présents	Mme Cécile MARGAIL - MM. Jean-Paul BILLES - Charles DURAND - Jean- Luc GAMEZ - Frédéric GUILLAUMON - Gilles GUILLAUME - Patrick PASCAL Pierre PARRAT - Georges PUIG - Fabrice TIGNERES - Alain TROUSSEU - Robert VILA				
РММСИ	Absents et suppléés	Mme Armelle REVEL-FOURCADE suppléée par M. Alain CAMBILLAU M. Roger GARRIDO suppléé par M. Daniel ERRE				
	Absents et Excusés	MM. Stéphane LODA - Max TIBAC - Jacques PALACIN - Mme Aurélie PASTOR- BARNEOUD- Jean-Louis CHAMBON - Roger GARRIDO - Rémi GENIS- Patrick GOT- Théophile MARTINEZ- Armelle REVEL-FOURCADE				
	Présent	M. Jérôme DE MAURY				
C. C. DES ASPRES	Absent et Excusé	M. Bernard LEHOUSSINE				
C. C. ROUSSILLON CONFLENT Absent et suppléé Absents et Excusés		M. Gérard SOLER suppléé par M. Guy LAFFORGUE				
		MM. Marc BIANCHINI - Alain DOMENECH - René LAVILLE - Gérard SOLER				
C.C. CONFLENT CANIGOU	Absents et Excusés	MM. Daniel ASPE - Henri GUITART – Bernard LAMBERT				
	Présent	Mme. Joëlle ESTALA METOIS				
C. C. CORBIERES SALANQUE	Absent et suppléé	M. Jérôme PALMADE suppléé par M. Yves PELLET				
MEDITERRANEE	Absent et Excusé	M. Jérôme PALMADE				
C.C. PYRENEES CATALANES	Présent	M. Jean-Pierre ASTRUCH				
C. C. PYRENEES CERDAGNE	Absent et Excusé	M. Christian PALLARES				
C.C.HAUT VALLESPIR	Absent et Excusé	M. Alain MALIRACH				

Quorum : avec 19 présents pouvant prendre part aux votes, le quorum est constaté.

Secrétaire de séance : le comité désigne comme secrétaire de séance : Mme. Joëlle ESTALA METOIS

<u>Pouvoirs:</u> Max TIBAC à Gilles GUILLAUME, Jacques PALACIN à Frédéric GUILLAUMON, Aurélie PASTOR-BARNEOUD à Pierre PARRAT, Stéphane LODA à Robert VILA

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le



ID: 066-200087286-20230711-202342-DE

Publié le 01/08/2023 sur le site internet du SMTBV

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,

Vu le projet de procès-verbal annexé à la note de présentation aux élus,

Rapporteur : M. Pierre PARRAT - Président

Le procès-verbal de la séance du Comité Syndical, qui s'est tenue le 13 avril 2023, a été établi par la secrétaire de séance désignée en la personne de Mme. Joëlle ESTELA-METOIS

Il convient à ce titre que les membres du Comité syndical le valident.

Entendu l'exposé du rapporteur, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres présents et représentés après en avoir délibéré, VALIDE le procès-verbal du Comité Syndical du 13 avril 2023 à 11h00 - la Salle 2 Carrer de la Font Vella 66320 Rodès.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Ont signé le Président et le secrétaire de séance au registre des délibérations.

Le Président,

Pierre PARRAT

M. le Président certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Publié le 01/08/2023 sur le site internet du SMTBV

Envoyé en préfecture le 18/07/2023

Reçu en préfecture le 18/07/2023

ID: 066-200087286-20230711-202342-DE

Publié le





La solidarité de l'eau en Têt www.bassintet.fr

SMBV

- OrganisePilote
- Anime
- Conseille
- Accompagne

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 13 AVRIL 2023

L'an 2023, le 13 avril à 11h00, s'est tenu, une séance du Comité Syndical à la Salle 2 Carrer de la Font Vella 66320 Rodès sous la présidence de monsieur Pierre PARRAT. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été envoyés le 5 avril 2023 aux délégués titulaires du SMTBV ainsi qu'aux délégués suppléants et conseillers communautaires non titulaires (loi informatique et liberté). Toutes les pièces et annexes utiles et nécessaires à la séance ont été transmises, avec les convocations.

Assistaient à la séance

	Présents	Mmes Cécile MARGAIL - MM. Jean-Luc GAMEZ - Gilles GUILLAUME - Frédéric GUILLAUMON - Jacques PALACIN - Pierre PARRAT - Alain TROUSSEU			
PMMCU	Absents et suppléés	M. Roger GARRIDO suppléé par M. Daniel ERRE - M. Robert VILA suppléé par M. Michel PEREZ			
	Absents et excusés	Mmes Aurélie PASTOR-BARNEOUD - Armelle REVEL-FOURCADE – MM. Jean-Paul BILLES - Jean-Louis CHAMBON - Charles DURAND - Rémi GENIS - Patrick GOT - Stéphane LODA - Théophile MARTINEZ - Patrick PASCAL - Georges PUIG - Max TIBAC - Fabrice TIGNERES			
	Présent	M. Jérôme DE MAURY			
C. C. DES ASPRES Absent et excusé		M. Bernard LEHOUSSINE			
C. C. ROUSSILLON	Présents	MM. Marc BIANCHINI - Alain DOMENECH			
CONFLENT	Absent et excusé	MM. René LAVILLE Gérard SOLER			
C.C. CONFLENT CANIGOU	Présents	MM. Daniel ASPE - Henri GUITART - Bernard LAMBERT			
C. C. CORBIERES SALANOUE	Présente	Mme. Joëlle ESTALA METOIS			
MEDITERRANEE	Absent et suppléé	M. Jérôme PALMADE suppléé par M. Yves PELLET			
C.C. PYRENEES CATALANES	Absent et excusé	M. Jean-Pierre ASTRUCH			
C. C. PYRENEES CERDAGNE	Présent	M. Christian PALLARES			
C.C.HAUT VALLESPIR	Absent et excusé	M. Alain MALIRACH			

Participaient également à la séance :

M. Fabrice CAROL - Directeur général des services Mme Christel RICART - Comptabilité -RH Mme Pascale FAUS - Secrétariat Général

- Quorum : 19 délégués Présents 18 délégués.
- « Le quorum n'ayant pas été atteint lors de la séance du 4 avril 2023 à 17h30 salle du Conseil Municipal Mairie de Saint-Féliu d'Avall, le comité syndical, conformément au Code Général des Collectivités, délibère quel que soit le nombre de membres présents ».
- Ouverture de la séance à 11h00
- Monsieur Pierre PARRAT. Président, remercie M. Marc BIANCHINI pour son accueil au sein de sa commune.
- Il excuse le comptable public, monsieur Gérard LE BEHEREC, et accueille M. Didier MONZIOLS conseiller auprès des collectivités au sein de la trésorerie municipale de Perpignan.

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le



ID: 066-200087286-20230711-202342-DE

Publié le 01/08/2023 sur le site internet du SMTBV

- Il remercie les membres du comité pour leur présence.

- Pouvoirs: Mme Aurélie PASTOR-BARNEOUD à M. Gilles GUILLAUME M. Stéphane LODA à M. Pierre PARRAT - M. Fabrice TIGNERES à M. Jérôme DE MAURY
- Le comité désigne comme secrétaire de séance : Mme Joëlle ESTELA-METOIS
- D 2023.15 Approbation du procès-verbal du comité syndical du 13.03.2023
- adopté à l'unanimité.
- II. D 2023.16 Approbation du procès-verbal du Débat d'Orientation budgétaire 2023
- adopté à l'unanimité.

III. Délibérations

D 2023.17 - Vote du Budget Primitif 2023

Rapporteur: Mr. Alain TROUSSEU, premier vice-président délégué aux finances.
M. Alain TROUSSEU 1er vice-président qui présente le projet de Budget Primitif 2023 construit conformément aux éléments présentés et validés lors du DOB 2023. Les commissions travaux et le bureau ont également participés à définir les priorités.

Synthèse sur les recettes de fonctionnement : 4 614 510.32 €

Il est précisé que l'intégralité des contributions des EPCI est perçue en recettes de fonctionnement et que la section d'investissement est alimentée par virement. Les participations totales des EPCI 2 152 878.83 € comptent également le versement par voie conventionnelle de 285 000 € de la part de PMMCU (95%) pour l'opération chenal vert et 9 000 € de la convention relative au déversement des eaux pluviales, à cela s'ajoute 57 288.11 € de FCTVA et 141 733.24€ € de subventions soit un montant de recettes réelles de 2 351 900.18€. Le résultat reporté s'affiche à. 2 262 610.13 €

Synthèse sur les dépenses de fonctionnement : 4 614 510.32 €

En dépenses, le total des dépenses réelles s'élève à 1 838 687.79€ qui se décomposent comme suit : 778 862.08 € au chapitre 011, 825 000.00 € au chapitre 012, 50 050.00 € au chapitre 65, 69 775.71 € au chapitre 66, 15 000.00 € au chapitre 67 et 100 000.00 € en dépenses imprévues. Il est rappelé que près de 58% du chapitre sont consacrés à l'entretien du patrimoine hydraulique.

A cela s'ajoute des dépenses d'opérations d'ordres pour 2 775 822.53 €, soit un virement à la section d'investissement pour 2 501 832.62 € auquel s'ajoute 273 989.91 € pour les dotations aux amortissements.

Synthèse sur les recettes d'investissement : 4 626 889.91 €

Virement de la section de fonctionnement à hauteur de 2 501 832.62 €, à cela s'ajoute 273 989.91 € pour les dotations aux amortissements. Par ailleurs 845 340.77€ de RAR de subventions, 205 706.95 € de FCTVA, 279 743.20 € de subventions 2023 et l'excédent reporté pour 520 276.76 €.

Synthèse sur les dépenses d'investissement. : 4 626 889.91 €

Les dépenses réelles d'investissement se décomposent comme suit : 145 000 € de dépenses imprévues, 144 266.82 € aux chapitres 20, 21 et 23 hors opérations, et 2 683 526.00 € en total d'opérations d'équipements. A cela s'ajoute 1 037 917.84 € de RAR dépenses d'investissement, 288 479.86 € pour les emprunts, et un besoin en financement reporté pour 327 699.39 €.

Publié le



ID: 066-200087286-20230711-202342-DE

Publié le 01/08/2023 sur le site internet du SMTBV

	II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET II VUE D'ENSEMBLE A1								
	FONCTIONNEMENT								
	DEPENSES DE LA SECTION DE RECETTES DE LA SECTION DE								
(C.,)		FONCTIONNEMENT	FONCTIONNEMENT						
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	4 474 143,24	2 351 900,19						
(1)	*	•	+						
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	140 367,08	0,00						
O R	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	(si déficit)	(si excédent)						
S	REPORTE (2)	0,00	2 262 610,13						
- Lancas and a	=		=						
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	4 614 510,32	4 614 510,32						
		INVESTISSEMENT							
	DEPENSES DE LA SECTION RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT D'INVESTISSEMENT								
V 0 T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	3 261 272,68	3 781 549,14						
_	•	(***							
R E P	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	1 037 917,84	845 340,77						
0	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA	(si solde négatif)	(si solde positif)						
R T S	SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	327 699,39	0,00						
	=	=	=						
I	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	4 626 889,91	4 626 889,91						
		TOTAL							
	TOTAL DU BUDGET (3)	9 241 400,23	9 241 400,23						

Aucune observation, le Budget Primitif est mis au vote,

Après délibéré, les membres présents ont voté le Budget Primitif de l'exercice 2023.

Résultat du vote : Pour : 21 (dont 3 pouvoirs)

Contre: 0

Abstention: 0

Délibération adoptée à l'unanimité

D 2023.18-25 - Contributions des EPCI 2023

Rapporteur : M. Alain TROUSSEU, 1^{er} vice-président en charge des finances. Les contributions sont calculées en fonction des dépenses prévues par le comité pour chaque exercice budgétaire. Ainsi, pour 2023 elles sont arrêtées à :

	со	NTRIBUTIONS 20	23		
	Total	Total	T 1 1 2 2 2 2	2022	
EPCI	Fonctionnement	Investissement	Total 2023	2022 pour mémoire	
РММСИ	1 016 387,43 €	361 467,22 €	1 377 854,65 €	1 705 786.48 €	
C3SM	25 125,87 €	49 310,36 €	74 436,23 €	75 963,85 €	
Rous. Conf.	108 154,49 €	79 122.50 €	187 276,99 €	189 271,97 €	
Aspres	49 867.33 €	21 028.55 €	70 895.88 €	71 643,69 €	
Confl. Can.	70 055,57 €	58 348,00 €	128 403,57 €	125 742,12 €	
Pyr. Cat.	18 695,71 €	0.00 €	18 695.71 €	18 695,71 €	
Pyr. Cerd.	877.22 €	0.00 €	877.22 €	877.22 €	
Haut Vall.	438,60 €	0,00 €	438,60 €	438,60 €	
Total	1 289 602,22 €	569 276.63 €	1 858 878,85 €	2 188 419,64 €	
	PMM Voie conventio	nnelle (chenal vert)	285 000,00 €		
	Participations totale a 2023	à percevoir pour	2 143 878,85 €		

Aucune observation, les contributions sont mises au vote

Après délibéré, les membres présents : ont voté les contributions 2023 pour chaque EPCI.

Délibérations adoptées à l'unanimité

Publié le



ID: 066-200087286-20230711-202342-DE

Publié le 01/08/2023 sur le site internet du SMTBV

D 2023.26 - Ajustement de l'AP/CP - Aménagement du Boulès

Rapporteur: M. Alain TROUSSEU, 1er vice-président en charge des finances.

Par délibération n°2021.22 en date du 6 avril 2021, l'AP/CP n°1 pour l'opération du Boulès a été mise en place. Un retard significatif a été pris sur le planning prévisionnel en raison des concertations et autres négociations nécessaires avec les parties prenantes, riverains ou l'EPCI Roussillon Conflent qui finance l'opération à hauteur de 95% (Article 14.4 des statuts du SMTBV). En concertation avec les parties, le SMTBV a décidé de réévaluer ce projet au regard de solutions alternatives. Une étude complémentaire d'aide à la décision a été commandée dont les résultats sont attendus en mai 2023. A l'issu de cette étude, le syndicat sera en mesure de se prononcer sur la poursuite ou non de cette opération, sur l'élaboration d'une nouvelle opération et sur le devenir des digues existantes. L'autorisation de dépenses pour l'année 2023 est 0 € TTC.

Montant des AP									
Montant initial	Révisions antérieures à l'exercice 2023	Révisions de l'exercice 2023	Révisions postérieures à l'exercice 2023	Total cumulé	Montant disponible pour engagement				
4 955 653,20 €	-97 546,80 €	-58 106,40€	0,00€	4 800 000,00 €	4 716 000,00				

Montant des CP									
CP antérieurs	CP ouverts sur 2023	CP réalisés sur 2023	Restes à financer 2024	Restes à financer 2025	Restes à financer 2026	Restes à financer 2027	Restes à financer après 2027		
84 000,00 €	0,00€	0,00€	200 000,00€	170 000,00€	2 100 000,00€	1 000 000,00€	1 246 000,00 €		

Monsieur Alain DOMENCH précise que ce dossier est très sensible, demande une analyse poussée permettant de rallier et fédérer l'ensemble des parties prenantes.

Aucune observation, l'AP/CP est mis au vote,

Après délibéré, les membres présents ont adopté l'ajustement de l'AP/CP - Aménagement du Boulès.

Délibération adoptée à l'unanimité

<u>D 2023.27 - AP/CP : Maitrise d'œuvre : suivi des études complémentaires du projet de restauration du lit de la Têt</u>

Rapporteur : M. Alain TROUSSEU, 1er vice-président en charge des Finances.

Afin d'assurer l'adéquation entre poursuite des investigations, arbitrages politiques et besoins financiers (y compris pour les recettes / dossiers de subventions) du projet de restauration du lit de la Têt une autorisation de programme / crédit de paiement (AP/CP) est proposée.

Bilan de synthèse AP

3 - MOE Suivi des études complémentaires OP 112002

	Montant en AP			Montant en CP			
	Ouvert	Engagé	Disponible	Prévisionnel	Ouvert	Réalisé	Disponible
TOTAL	3 168 000.00 €	0.00€	3 168 000.00 €	3 168 000.00 €	0.00 €	0.00€	0.00 €
2023	3 168 000.00 €	0.00€		250 000.00 €	0.00 €	0.00€	0.00 €
112002 - MOE SUIVI DES ETUDES		0.00€		e Greek Player	0.00 €	0.00€	0.00 €
2024	0.00€	0.00€		972 666.67 €	0.00 €	0.00€	0.00 €
112002 - MOE SUIVI DES ETUDES		0.00€		WEST PARTS	0.00€	0.00€	0.00 €
2025	0.00 €	0.00 €		972 666.67 €	0.00 €	0.00€	0.00 €
112002 - MOE SUIVI DES ETUDES		0.00€			0.00€	0.00€	0.00 €
2026	0.00 €	0.00€	CHARLES NO.	972 666.66 €	0.00 €	0.00€	0.00
112002 - MOE SUIVI DES ETUDES		0.00€			0.00 €	0.00€	0.00

Il y a lieu de prendre du recul sur cette opération. Ce dossier qui porte sur 13 km va mobiliser le syndicat pendant plusieurs années et va engendrer un coût financier colossal puisque l'on parle d'un million par km traité. En ce sens, le bureau d'études doit proposer d'autres solutions intégrant l'impact des cours d'eau qui arrivent dans la Têt, l'accentuation de l'érosion, et le rapprochement de la nappe du pliocène et du lit de la Têt.

Monsieur Alain DOMENECH insiste sur la nécessité d'une étude fine afin d'apprécier au mieux la faisabilité du projet, la nature des travaux et la rationalisation des coûts.

Monsieur Jérôme DE MAURY précise que ce projet peu évoluer avec le rendu de l'étude Eau'rizon 70 et qu'il ne faut pas perdre de vu que la Têt est un fleuve méditerranéen et qu'il est susceptible de s'assécher.

Aucune observation, l'AP/CP est mis au vote.

Après délibéré, les membres présents ont voté la création de l'AP/CP, pour la maitrise d'œuvre de suivi des études complémentaires du projet de restauration du lit de la Têt.

Délibération adoptée à l'unanimité

Recu en préfecture le 18/07/2023

Publié le



ID: 066-200087286-20230711-202342-DE

Publié le 01/08/2023 sur le site internet du SMTBV

D 2023.28 - AP/CP: Plan Pluriannuel de Restauration et d'Entretien de la Végétation

Rapporteur: M. Alain TROUSSEU, 1er vice-président en charge des finances,

Dans le cadre de la compétence GEMAPI, le Syndicat, met en œuvre des travaux d'Intérêt Général. L'objectif de ces travaux est d'œuvrer à la restauration et à l'entretien de la végétation bordant les cours d'eau, à l'amélioration de l'état des ripisylves et à la stabilisation des berges du cours d'eau (diminution du risque d'embâcle). Ainsi, afin de maîtriser les dépenses d'investissement et de les répartir dans le temps pour éviter la mobilisation prématurée des crédits tout en définissant un volume maximal de crédits engagés à l'opération, Il est proposé au comité syndical de se prononcer, au titre de l'année 2023, sur la création de l'AP/CP

	Montant en AP			Montant en CP			
	Ouvert	Engagé	Disponible	Prévisionnel	Ouvert	Réalisé	Disponible
TOTAL	600 000.00 €	0.00€	600 000.00 €	600 000.00€	0.00 €	0.00 €	0.00€
2023	600 000.00 €	0.00 €	Resignation	200 000.00 €	0.00 €	0.00€	0.00 €
230104 - PPREV RESTAURATION		0.00 €			0.00 €	0.00 €	0.00€
2024	0.00 €	0.00 €		200 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
230104 - PPREV RESTAURATION		0.00 €			0.00 €	0.00 €	0.00 €
2025	0.00 €	0.00 €		200 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
230104 - PPREV RESTAURATION	E-0.00 - 0.00 - 0.00	0.00 €	With the State of	Salar Salar Salar	0.00 €	0.00 €	0.00€

Aucune Observation, l'AP/CP est mis au vote.

Après délibéré, les membres présents ont approuvé la création de l'AP/CP, pour le plan pluriannuel de restauration et d'entretien de la végétation.

Délibération adoptée à l'unanimité

D 2023.29 - Création d'un emploi d'Ingénieur Territorial Principal

Rapporteur: M. Jérôme DE MAURY, 4ème vice-président

Conformément au tableau d'avancement 2023 proposé par le CDG66, et au rapport sur les orientations budgétaires 2023 présenté lors du débat du 13 mars 2023, il est proposé de créer un emploi permanent d'ingénieur territorial principal relevant de la catégorie hiérarchique A à temps complet à compter du 01.06.2023 pour permettre l'avancement d'un agent. L'agent sera placé sous l'autorité et la responsabilité du président. L'inscription des crédits nécessaires sera faite sur les budgets correspondants.

Monsieur le Président précise que cet avancement de grade n'a aucune incidence sur la masse salariale, il s'agit de la progression normale de carrière.

Aucune Observation, la création de l'emploi est mise au vote.

Après délibéré, les membres présents ont approuvé la création d'un emploi permanent d'ingénieur territorial principal relevant de la catégorie hiérarchique A à temps complet à compter du 01.06.2023.

Délibération adoptée à l'unanimité

D 2023.30 - Plan de valorisation du patrimoine foncier en général et dans le cadre de l'implantation et l'exploitation de fermes solaires par des producteurs d'énergie photovoltaïque en particulier

Rapporteur : M. Pierre PARRAT - Président

Le SMBVT, est propriétaire /affectataire de grandes unités foncières dont une majorité est aménagée en bassin de rétention des eaux dans le cadre de la protection contre les inondations. Ces zones sont de plus en plus convoitées par les producteurs d'énergie photovoltaïque dont les techniques actuelles permettent d'aménager des fermes solaires compatibles avec la fonction première de ces bassins de récupération et stockage des eaux. Il est proposé dans ces conditions que le Syndicat initie un plan de valorisation de son foncier en proposant, ouvrage par ouvrage, aux producteurs d'énergie photovoltaïque, de pouvoir déployer des fermes solaires compatibles avec la fonction de récupération et stockage des de ces bassins. L'élaboration de ce plan de valorisation, puis l'analyse des projets, seront confiés aux membres de la commission thématique "eau & énergie" à laquelle sera associé un représentant de l'EPCl concerné territorialement. Le cas échéant la CAO (commission d'appel d'offre se ra mobilisée autant que nécessaire). Monsieur le président est convaincu par cette de valorisation du patrimoine qui constitue par ailleurs une source de financement. Le SMTBV dispose d'ores et déjà de 3 bassins de 15 ha typiquement disponibles et il est proposé de travailler cette stratégie de valorisation sur l'ensemble du patrimoine.

M. Yves PELLET s'interroge sur la surface planchée nécessaire? Environ 4 ha.

M. Marc BIANCHINI précise que la rémunération est d'environ 5 000 € / ha pour des projets.

M. Michel PEREZ propose d'étudier la possibilité de mutualiser les superficies.

M. Daniel ASPE souligne que la rentabilité pour les porteurs de projets s'entend autour de 1 ha / 1 km de raccordement.

Le plan de valorisation du patrimoine est mis au vote

Après délibéré, les membres présents :

Ont approuvé la mise en œuvre du plan de valorisation de son foncier;

Ont conféré tout pouvoir à la commission thématique « eau et énergie » à laquelle sera associé un représentant de l'EPCI concerné territorialement pour l'élaboration de ce plan de valorisation et l'analyse des projets.

Délibération adoptée à l'unanimité

eaux

Reçu en préfecture le 18/07/2023

Publié le



ID: 066-200087286-20230711-202342-DE

Publié le 01/08/2023 sur le site internet du SMTBV

D 2023. - Approbation et autorisation de signature de la convention de partenariat avec le CEN Occitanie pour la mise en œuvre des mesures compensatoires du chenal vert

Rapporteur : M. Pierre PARRAT - Président

La secrétaire,

Un plan de gestion élaboré sous maitrise d'ouvrage PMMCU a été validé (arrêté) par la DREAL en décembre 2022 concernant les mesures compensatoires devant être respectées en phase travaux et au delà, sur 30 ans dans le cadre des aménagements du chenal vert. Ce plan porte sur une surface de 14.99 Ha repartis en 2 blocs de 8 parcelles en bord de Têt sur la commune de Sainte Marie. Pour mener à bien cette opération, il est proposé d'établir une convention de partenariat avec le CEN Occitanie, association agréée à la préservation d'espaces naturels et semi-naturels en Occitanie, pour assurer les missions suivantes:

- Mise à niveau du plan de gestion environnemental des espaces naturels identifiées comme accueillant les mesures compensatoires du projet, validé par la DREAL
- Réalisation du plan de gestion par la mise en œuvre successive des actions de réhabilitation puis d'entretien des milieux naturels liés à la préservation de la biodiversité.
- Mise en œuvre des suivis scientifiques de l'efficacité des mesures compensatoires.

Aucune Observation, le projet de convention avec le CEN Occitanie est mis au vote. Après délibéré, les membres présents ont approuvé le projet de convention de partenariat avec le CEN.

Délibération adoptée à l'unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, le président remercie l'auditoire, la séance est levée à 12h30.

Les membres sont invités à assister à la Commission Eau de l'après-midi, consacrée à la problématique sècheresse / eau, précisant qu'il appartient au SMTBV d'apporter des solutions à court termes dans un premier temps puis à moyens et longs termes aux services de l'Etat démunis face à cette situation inédite.

Monsieur le président convie l'assemblée à partager le buffet déjeunatoire offert par M. le Maire de Rodès.

Le président,

M. Pierre PARRA